

08/10/2020

Communiqué de presse :

Le vote en séance plénière du Parlement européen sur la loi européenne sur le climat ouvre la voie au modèle européen pour le stockage du carbone dans les sols agricoles

À la suite du vote, qui s'est tenu hier lors de la séance plénière du Parlement européen, sur le rapport de la députée européenne Jytte Guteland relatif à la loi européenne sur le climat, le Copa et la Cogeca saluent la décision du Parlement européen de soutenir la mise en place d'un régime de crédits carbone pour les agriculteurs, afin de stimuler le potentiel de séquestration du carbone des terres agricoles et d'accroître les revenus agricoles grâce à une approche orientée vers le marché.

Le modèle agricole européen, basé sur des exploitations familiales, locales et diversifiées, est l'un des systèmes agricoles les plus performants au monde. L'agriculture de l'UE a augmenté sa productivité globale de 25 % depuis 1990, tout en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % pendant cette même période de temps. L'agriculture a réussi à dissocier son impact environnemental de l'accroissement de sa production. Néanmoins, les agriculteurs européens sont les premières victimes du changement climatique et ils savent pertinemment qu'il est nécessaire d'agir davantage pour augmenter notre capacité d'adaptation au changement climatique et en atténuer les effets. Par ailleurs, aucun autre secteur en Europe ne sera capable d'absorber des émissions de l'atmosphère de manière naturelle, tout en contribuant au développement de la bioéconomie et en garantissant la sécurité alimentaire.

Des solutions et des exemples de bonnes pratiques existent. Toutefois, nous avons besoin de davantage de soutien politique et d'outils financiers efficaces. Par conséquent, le Copa et la Cogeca se félicitent du travail réalisé par les députés européens Nils Torvalds (Renew), Asger Christensen (Renew) et Peter Liese (PPE) visant à mettre en place un régime de crédits carbone pour le secteur agricole.

Pekka Pesonen, Secrétaire général du Copa et de la Cogeca a déclaré : « L'adoption en séance plénière de cet amendement représente une occasion unique pour que l'agriculture européenne puisse exploiter son plein potentiel en matière de séquestration du carbone dans les sols agricoles. Cela offrira aux agriculteurs un revenu vital supplémentaire fondé sur le marché et des perspectives d'avenir aux jeunes agriculteurs. En misant sur la création d'un régime de crédits carbone, nous choisissons une approche environnementale pragmatique et concrète et c'est exactement de ce genre d'outils dont nous avons besoin. »

En vue de préparer le terrain pour le régime de crédits carbone, le Copa et la Cogeca appellent maintenant la Commission à élaborer rapidement un rapport d'évaluation concernant la conception de l'architecture de la politique climatique de l'UE pour la prochaine décennie. Les agriculteurs européens et les coopératives agricoles demandent également à ce que les agriculteurs et les autres parties prenantes du secteur agricole soient impliqués dans la recherche appliquée à l'échelle européenne concernant l'utilisation de l'agriculture de précision

pour préserver les sols. Ces connaissances s'avéreront essentielles pour façonner et mettre en œuvre le régime de stockage du carbone dans les sols agricoles.

La loi sur le climat accorde une importance particulière à la capacité des écosystèmes à éliminer le carbone, et c'est là que les secteurs agricole et sylvicole peuvent de manière naturelle apporter leur contribution et fournir des avantages sociaux. S'agissant de l'objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, le Copa et la Cogeca souhaitent rappeler l'importance de fixer un objectif net, à savoir un objectif de réduction qui inclut également les éliminations des émissions de gaz à effet de serre. Par conséquent, les agriculteurs et les propriétaires forestiers européens, en tant que principaux gestionnaires des terres, soutiennent l'amélioration des puits de carbone européens dans le cadre de la loi européenne sur le climat.

-FIN-

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Dániel Komlos

Policy Advisor

Dániel.Komlos@copa-cogeca.eu

Jean-Baptiste Boucher

Directeur de la communication

Téléphone : + 32 474 840 836

jean-baptiste.boucher@copa-cogeca.eu

CDP(20)7367:1
